

MESURES SANITAIRES DE PRÉVENTION INTERVENANTS PARAMÉDICAUX



Les **rassemblements d'équidés** (courses, concours, ventes, foires, etc.) sont des lieux propices à la circulation des maladies contagieuses quelle que soit la situation épidémiologique en cours. Les risques sont d'autant plus importants lors de la circulation avérée de la maladie (alertes du RESPE sur des chevaux confirmés positifs en laboratoire, chevaux malades, etc.).

MESURES SANITAIRES DE BASE

Des mesures sanitaires de base sont à adopter et à compléter par des mesures spécifiques à chaque catégorie d'acteurs : organisateurs, cavaliers, éleveurs, vétérinaires, maréchaux, techniciens denaires équins, transporteurs et autres intervenants extérieurs non paramédicaux, intervenants paramédicaux (personnes pratiquant des actes d'ostéopathie animales, magnétiseurs, chiropracteurs, ...).

Plus un rassemblement regroupe d'équidés, plus le risque est important, d'autant plus si les équidés viennent de différents horizons avec des statuts sanitaires et vaccinaux différents.

Pour mémoire, l'HVE (herpès-virose équine) n'est pas une maladie réglementée en France, les services de l'état et notamment la DD(CS) PP ou la préfecture ne peuvent donc pas imposer de mesure de gestion particulière. Il en va donc de la responsabilité de chacun d'évaluer les risques pour son ou ses équidés.

ARTICLE L228-3 DU CODE RURAL

Pour rappel, selon l'article L228-3 du Code Rural, « *Le fait de faire naître ou de contribuer volontairement à répandre une épizootie chez les vertébrés domestiques [...] est puni d'un emprisonnement de cinq ans et d'une amende de 75 000 €. La tentative est punie comme le délit consommé.*

Le fait, par inobservation des règlements, de faire naître ou de contribuer à répandre involontairement une épizootie dans une espèce appartenant à l'un des groupes définis à l'alinéa précédent est puni d'une amende de 15 000 € et d'un emprisonnement de deux ans. »

RISQUE ÉPIDÉMIOLOGIQUE

LES EQUIDES

Sur le terrain, deux catégories de chevaux constituent un risque épidémiologique :

1. Les équidés des foyers confirmés : des équidés, vaccinés ou non, **malades**, présentant toux, jetage et fièvre. Ces animaux sont porteurs d'une grande quantité de virus et le diffusent largement par les sécrétions respiratoires (gouttelettes projetées lors de la toux, jetage).

Ils restent excréteurs du virus pendant environ 3 semaines, ils doivent donc rester isolés pendant cette période.

2. Les équidés vaccinés ayant été en contact avec le virus mais qui ne présentent aucun symptôme : ces équidés peuvent être porteurs du virus « **au bout du nez** ». Les quantités émises sont réduites et les animaux sont contagieux sur une période plus courte. Cependant, ces animaux cliniquement sains peuvent être un vecteur important de la maladie par contact direct lors d'épizootie telle que celle d'aujourd'hui. Des mesures de précaution doivent également leur être appliquées.

LES AUTRES VECTEURS

Le matériel de manière générale (soins, travail, alimentation, abreuvement...), les véhicules de transport et le personnel, notamment les mains, vêtements, mais aussi les chiens... peuvent transporter **de façon indirecte** le virus et contribuer à la propagation de la maladie.



Mise à jour :
Novembre 2024



MESURES SANITAIRES DE PRÉVENTION INTERVENANTS PARAMÉDICAUX



RAPPELS

SUR LA MALADIE

Les herpès-viroses de type 1 et 4 (HVE1 & 4 - rhinopneumonie) sont des maladies parmi les plus contagieuses chez les équidés. L'épidémie qui sévit en ce moment est à ce jour due au type 1. La maladie peut prendre 3 formes cliniques : respiratoire (hyperthermie, toux, jetage), la plus fréquente, une forme neurologique la plus rare qui peut être fatale, et une forme abortive..

Le virus se transmet d'un animal à l'autre par les aérosols (toux, jetage), par contact avec les avortons ou le placenta contaminé, les sécrétions vaginales post avortement et par des surfaces souillées. Même si l'HVE1 est fortement contagieux pour les équidés entre eux (cf encart précédent), il n'est pas transmissible du cheval à l'homme.

MESURES SANITAIRES

SPECIFIQUES POUR LES INTERVENANTS PARAMÉDICAUX

Les mesures sanitaires de prévention conseillées pour les intervenants paramédicaux sont les suivantes :

DANS LES FOYERS CONFIRMÉS

- Laisser les chiens à l'extérieur de la structure ;
- S'assurer de la propreté des zones de travail (nettoyage et désinfection avant de travailler puis entre chaque cheval), les désinfectants virucides usuels sont actifs contre le virus ;
- Identifier les animaux positifs et mettre en place un circuit de soins : débiter les soins par les animaux sains pour terminer par les équidés atteints.
Sauf cas de force majeure, ne pas soigner les équidés manifestant encore des symptômes marqués : jetage ou toux importants, difficultés respiratoires, signes neurologiques, ... ;
- S'assurer que chaque équidé dispose bien de son propre matériel (licol, longe, seau d'eau etc.) et ne pas prêter de matériel à différents équidés ;
- Limiter au maximum les contacts entre les équidés ;
- Nettoyer et désinfecter votre matériel entre chaque équidé ;
- Utiliser des surblouses et des gants jetables et les changer entre chaque équidé / chaque lot d'équidés d'un même effectif ;
- Se laver les mains entre chaque équidé en respectant les procédures de lavage : [lien ici](#) ;
- Se désinfecter régulièrement les mains, a minima entre chaque lot d'équidés d'un même effectif ;
- Empêcher les personnes autres que celle en charge de l'équidé de le toucher pour ne pas créer de contamination indirecte ;

- Utiliser un pédiluve devant les zones infectées (ou demander éventuellement sa mise en place pendant votre intervention) ;
- Désinfecter votre matériel, intérieur de véhicule entre chaque structure, changer de tenue dans la mesure du possible, nettoyer et désinfecter vos chaussures.

DANS LES STRUCTURES OÙ IL EXISTE UNE SUSPICION, LE CONSTAT DE SYMPTOMES RESPIRATOIRES, ET/OU DE CONTACT POSSIBLE LORS DE RASSEMBLEMENT AYANT ACCUEILLI DES EQUIDES EN PROVENANCE DES FOYERS CONCERNES

- Laisser les chiens à l'extérieur de la structure ;
- S'assurer de la propreté des zones de travail (nettoyage et désinfection avant de travailler puis entre chaque cheval), les désinfectants virucides usuels sont actifs contre le virus ;
- Identifier les animaux suspects et mettre en place un circuit de soins (débiter les soins par les animaux sains pour terminer par les équidés suspects) ;
- S'assurer que chaque équidé dispose bien de son propre matériel (licol, longe, seau d'eau etc.) et ne pas prêter de matériel à différents équidés ;
- Limiter au maximum les contacts entre les équidés ;
- Nettoyer et désinfecter votre matériel entre chaque équidé ;
- Utiliser des surblouses et des gants jetables et les changer entre chaque équidé / chaque lot d'équidés d'un même effectif ;
- Se laver les mains entre chaque équidé en respectant les procédures de lavage : [lien ici](#) ;
- Se désinfecter régulièrement les mains, a minima entre chaque lot d'équidés d'un même effectif ;
- Empêcher les personnes autres que celle en charge de l'équidé de le toucher pour ne pas créer de contamination indirecte ;
- Utiliser un pédiluve devant les zones infectées (ou demander éventuellement sa mise en place pendant votre intervention) ;
- Désinfecter votre matériel, intérieur de véhicule entre chaque structure, changer de tenue dans la mesure du possible, nettoyer et désinfecter vos chaussures.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Sur les mesures sanitaires de prévention générales doivent être mises en place dans les structures de la filière :

- [Épidémie HVE : quelles mesures sanitaires de prévention ?](#)
- [Que faire lorsqu'une maladie équine est confirmée dans votre structure ?](#)
- [Comment organiser un circuit de soins ?](#)

Sur la maladie :

- [Fiche RESPE](#)
- [Fiche IFCE](#)



Mise à jour :
Novembre 2024

